

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT

DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

**Séance du 7 décembre 2020**

Le lundi 7 décembre 2020 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni à la Salle Festive, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation  
30 novembre 2020

Date d'affichage  
10 décembre 2020

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Eric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Virginie PUGLIESE, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Josette FRECHET, Laurent AUBRET, Semya WATBLED AJMI  
Etaient excusé(s) : Rodrigue ROUBY (procuration à Denis CORNILLON),  
Etaient absents : Lionel ROUQUET  
Secrétaire de séance : Virginie PUGLIESE

**PROJET DE VILLAGE MEDICAL : demande de subvention auprès du Département**

Le projet de Village Médical a été largement présenté à l'occasion du Conseil municipal du 9 novembre dernier.

Pour rappel :

La commune a acquis un terrain (parcelles ZI 190 et ZI 192) en novembre 2019 et a prévu de le diviser en 4 parcelles.

Les lots créés seront vendus aux professionnels de santé qui seront libres de les investir en construisant leurs propres bâtiments. Un lot sera conservé par la commune qui y construira des locaux destinés à être loués aux médecins et infirmiers.

Détail des lots, du Sud au Nord :

- Une pharmacie : il s'agirait d'une relocalisation de la pharmacie actuelle du village rendue nécessaire par des besoins en termes de parking et par un souci de disposer de locaux aux normes à proximité des lieux de passage (proximité de la route départementale et des autres professionnels de santé),
- Un cabinet paramédical : kinésithérapeutes, ostéopathes, orthophonistes et psychologue,
- Un cabinet de médecins et infirmiers : la commune sera maître d'ouvrage de la construction de ce bâtiment voué à la location,
- Un local ADMR, siège de Grâne, Alex et Chabrillan.

A ce jour une dizaine de professionnels est pleinement engagée dans le projet.

L'enveloppe globale du projet s'élève à environ 650 000 € (cf. plan de financement prévisionnel en pj).

Le projet de village médical est éligible à une subvention au titre du Règlement départemental d'aide à l'investissement pour les maisons de santé.

Aussi, le Maire sollicite son conseil afin de l'autoriser à demander au Département l'attribution d'une subvention dans le cadre de la réalisation de ce projet.

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 026-212600068-20201207-2020\_12\_07\_04-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à demander une subvention au Département pour la réalisation du projet de Village médical,

DONNE MANDAT au Maire pour signer toutes les pièces afférentes.

Le Maire d'Allex, Gérard CROZIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GC', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE D'ALLEX' and 'GÉRARD CROZIER' around the perimeter, with a central emblem. The signature is written in a cursive, stylized manner.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - MAISON MEDICALE

Dépenses	
Nature	Montant
Achat du terrain	171 250,00 €
Frais de notaire	2 846,00 €
Désamiantage toiture	20 000,00 €
Démolition du bâtiment	30 000,00 €
Dépollution des sols	16 000,00 €
Construction bâtiment médecins et infirmiers	234 000,00 €
VRD, parkings et trottoirs	120 000,00 €
Honoraires géomètre et maîtrise d'œuvre	13 000,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre Mission Exé.	35 000,00 €
Aménagements extérieurs (mobilier, plantation, éclairage)	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>647 096,00 €</b>

Dépt. 20%

Région 50%

Recettes	
Nature	Montant
Vente lot 1 Pharmacie	19 920,00
Vente lot 2 Paramédical	37 800,00
Vente lot 4 ADMR	23 335,00
Loyer sur 10 ans	114 000,00
Subvention Région	150 000,00
Subvention Département	94 600,00
Subvention Etat (DETR 2021)	
Autofinancement	207 441,00
<b>TOTAL</b>	<b>647 096,00 €</b>

prix /m<sup>2</sup>

60

100

100

loc. 950 €

32,06 %

Le Maire,  
Gerard Crozier




07/12/2020